

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Frédéric Broué	Maire	86 390	17 544	14 027	2 345
Marc Tassé	Maire suppléant	26 772	12 398		
Hugo Berthelet	Conseiller	26 601	12 384		
Nathalie Dion	Conseiller	24 385	12 193		
Chantal Gauthier	Conseiller	24 897	12 237		
Sylvain Marinier	Conseiller	24 385	12 193		
Brigitte Voss	Conseiller	24 385	12 193		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).